

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE
UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (UCM)

**PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS
DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU « AGREE »**

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

Numéro de l'Avis	: AMI n°016/MINRHE/UCM/AGREE/2025/SC
Numéro du marché	: ZR-UCM-426845-CS-QCBS
Financement	: Banque mondiale Don IDA N° D9890-ZR et Crédit IDA N° 7066-ZR
Services de consultant	: Recrutement d'un consultant (cabinet) chargé du contrôle et de la vérification des activités des opérateurs de mini-réseaux et des distributeurs de systèmes solaires individuels dans le cadre de la mise en œuvre du fonds d'électrification
Date de publication	: 14 août 2025

Le Gouvernement de la R.D. Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat des « **Services d'un Consultant (cabinet) chargé du contrôle et de la vérification des activités des opérateurs de mini-réseaux et des distributeurs de systèmes solaires individuels dans le cadre de la mise en œuvre du fonds d'électrification** ».

Dans le cadre de ce projet, il est prévu l'octroi :

- (i) de subventions en capital aux promoteurs privés qui seront sélectionnés comme concessionnaires pour l'électrification des villes de Kabinda (en Province de la Lomami), de Kananga (en Province du Kasai Central) et de Mbuji-Mayi (en Province du Kasai Oriental) ;
- (ii) de subventions aux raccordements des ménages sur les réseaux électriques bâties dans les villes de Kabinda, Kananga et Mbuji-Mayi par ces promoteurs des projets ;
- (iii) de subventions aux raccordements des ménages sur les réseaux électriques à bâti par le concessionnaire déjà recruté pour l'électrification par mini-réseau solaire des villes de Bumba (en province de la Mongala), de Gemena (en province du Sud Ubangi) et d'Isiro (en province du Haut-Uélé) dans le cadre du Programme ESSOR ;
- (iv) de subventions à l'acquisition par les ménages de systèmes solaires (kits solaires) hors réseau.

Les subventions aux raccordements des ménages aux réseaux électriques et à l'acquisition des systèmes solaires individuels (kits solaires) seront octroyées sous la forme de Financement Basé sur les Résultats (Results-based Financing, RBF) ou autre, après certification de ces résultats par un vérificateur indépendant. Elles font partie d'un Fonds multi-donateurs de soutien à l'électrification hors réseau dénommé « Fonds Mwinda » qui sera géré par ANSER dans son volet rural et périurbain et par UCM dans son volet urbain et zones économiques spéciales, avec l'assistance technique d'un gestionnaire de Fonds.

Afin d'appuyer l'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité (UCM) dans le contrôle de la conformité des travaux de réseaux et dans la vérification de la conformité des résultats aux critères définis dans les manuels et conventions signées, l'UCM procède au recrutement d'un consultant (cabinet) devant jouer le rôle d'une Agence de Vérification Indépendante (AVI).

Les termes de référence (TDR) détaillés du recrutement et de la mission de l'Agence de Vérification Indépendante (AVI) sont disponibles sur le site web suivant : www.ucmenergie-rdc.com.

L'UCM invite les Consultants firmes (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter lesdits Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :



1. Profil spécifique du cabinet :

- Être reconnu comme un cabinet d'audit/conseil de premier plan, avec un leadership avéré au sein du secteur ;
- Justifier d'une expérience avérée en comptabilité, audit et finance ;
- Avoir au moins quinze (15) années d'expérience opérationnelle, indiquant une stabilité et une compréhension approfondie du domaine de l'audit ;
- Avoir réalisé au moins deux (2) missions similaires au cours des cinq (5) dernières années, financées par la Banque mondiale, sera considéré comme un atout ;
- Disposer d'une excellente expertise dans le développement d'outils et de systèmes de veille et dans le suivi de la mise en œuvre de missions similaires dans les secteurs de l'énergie ou du numérique ;
- Posséder une expérience avérée en matière de politiques anti-corruption robustes et de normes d'intégrité inébranlables dans les processus d'audit.

2. Expérience éprouvée :

- Historique de réalisation avec succès des missions à l'image de la complexité et de l'ampleur de la présente mission au cours des quinze dernières années ;
- Expérience avec des organisations de développement international, en particulier dans le cadre de missions facilitées ou financées par la Banque mondiale, considérée comme un atout ;
- Expérience approfondie dans l'alignement des systèmes électroniques de vente et de gestion des entreprises du secteur des Energies Renouvelables Décentralisées (Distributed Renewable Energy, DRE) et de cuisine propre avec les plateformes de gestion de données telles que celles de TDF et IVA. Cela inclut une expérience éprouvée en matière de facilitation d'une intégration transparente des données, d'amélioration de l'exactitude des données et de soutien à l'efficacité des processus de surveillance et de vérification ;
- Une expérience de travail sur l'accès à des appareils numériques abordables, notamment les smartphones et les ordinateurs portables, serait considérée comme un atout.

3. Capacité de vérifier les transactions :

- Expérience confirmée dans la conduite d'exercices de vérification, y compris des évaluations socio-économiques et des études sur le terrain ;
- Solide expérience en comptabilité, en audit et en finance pour une analyse précise des transactions financières ;
- Expérience en évaluations organisationnelles et de projets, y compris examen des systèmes et la vérification des transactions de projets ;
- Une preuve d'expérience en comptabilité, en audit et en finance sera essentielle ;
- Les rôles antérieurs dans la vérification des transactions de projets seront un avantage.

4. Compétences logistiques et linguistiques :

- Capacité à déployer si nécessaire des professionnels dans diverses zones rurales, démontrant une capacité logistique et une adaptabilité géographique ;
- Personnel maîtrisant le français et, si nécessaire, les langues locales pour assurer une communication efficace et une vérification précise.

5. Expérience dans les secteurs de l'économie rurale et de l'énergie :

- Engagement dans l'économie rurale et expérience directe avérée des interventions énergétiques rurales ;
- Familiarité avec les fournisseurs de produits ou de services énergétiques, reflétant une compréhension de la dynamique du secteur.

6. Compétences techniques et gestion des données :

- Compétences informatiques exceptionnelles requises pour tout le personnel - clé proposé ;
- L'expérience et la capacité à déployer un système robuste de collecte et de gestion de données, y compris le suivi SIG pour la documentation des visites sur le terrain d'un déploiement similaire dans le passé, seront essentielles.



7. Partenariat local :

- Le partenariat avec une entité locale est facultatif, permettant au cabinet de proposer la meilleure approche pour la mission.

Les qualifications et l'expérience des experts-clés ne seront pas évaluées à ce stade de la présélection et ne doivent pas être incluses dans les qualifications et expériences du Consultant.

Le Consultant devra joindre à sa candidature la lettre de motivation ainsi que les copies attestations et certificats illustrant ses qualifications et références dans des missions comparables.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.13, 3.15, et 3.16 du Règlement de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), sixième édition, février 2025, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Plusieurs firmes peuvent s'associer pour améliorer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association se présente sous la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût telle que décrite à la section VII, paragraphe 7.3 du Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), sixième édition, février 2025, en matière de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'AID.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 9h00 à 16h00.

Les manifestations d'intérêt **rédigées en langue française** doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (par courrier physique ou par courrier électronique) au plus tard le **jeudi 28 août 2025** et porter clairement la mention : « **AMI n° 016/MINRHE/UCM/AGREE/2025/SC – Recrutement d'un Consultant (cabinet) chargé du contrôle et de la vérification des activités des opérateurs de mini-réseaux et des distributeurs de systèmes solaires individuels dans le cadre de la mise en œuvre du fonds d'électrification** ».

L'adresse est :

Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité (UCM)
1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement)
Concession Zimbali & Gombe River / 2^{ème} étage du bâtiment à usage administratif
Commune de la Gombe, Kinshasa, République Démocratique du Congo
E-mail : procurement@ucmenergie-rdc.com


Jean-Pierre MUKADI KALOMBO, PMP®
Coordonnateur

PROJET D'ACCÈS, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE L'EAU « AGREE »

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (CABINET) CHARGE DU CONTROLE ET DE LA VERIFICATION DES ACTIVITES DES OPERATEURS DE MINI-RESEAUX ET DES DISTRIBUTEURS DE SYSTEMES SOLAIRES INDIVIDUELS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU FONDS D'ELECTRIFICATION

1 Contexte et justification

- Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) des fonds pour un montant de 600 millions USD, dont la moitié au titre du Crédit n° 7066-ZR et l'autre moitié au titre du Don n° D989-ZR, en vue de financer un projet dénommé « Projet d'Accès et de Gouvernance et de Réformes des secteurs de l'Electricité et de l'Eau », AGREE en sigle
- L'Unité de Coordination et de Management des Projets du Ministère de Ressources Hydrauliques et de l'Electricité « UCM » pour le volet « Electricité » et la Cellule des Projets d'Eau (CEP'O) pour le volet « Eau potable » ont été instituées comme agences fiduciaires pour assurer la mise en œuvre des activités du Projet. L'UCM est également chargée d'assurer la coordination générale des activités liées à la mise en œuvre du projet qui implique aussi d'autres entités en l'occurrence l'Agence Nationale de l'Électrification et des Services Énergétiques en milieu rural et périurbain (ANSER), l'Autorité de Régulation du secteur de l'Électricité (ARE) et le Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises du Portefeuille de l'Etat (COPIREP)
- Les objectifs du Projet AGREE dont la durée est de sept (7) ans sont les suivants :
 - 1) Étendre l'accès aux services d'électricité et d'eau potable issus de sources renouvelables dans des zones urbaines et périurbaines ciblées en République Démocratique du Congo. Les 14 villes ciblées par cette extension sont réparties sur 10 provinces, à savoir Kinshasa, Kwilu (Villes Kikwit et Bandundu), Kasaï (Ville de Tshikapa), Kasaï Central (Ville de Kananga), Kasaï Oriental (Ville de Mburi-Mayi), Lomami (Villes de Kabinda et Mwene-Ditu,), Sud-Kivu (Ville de Bukavu), Kongo Central (Ville de Boma), Nord-Kivu (Villes de Goma, Butembo et Beni) et Ituri (Ville de Bunia)
 - 2) Améliorer la gouvernance et les performances des entreprises publiques de l'électricité (Société Nationale d'Electricité et d'eau (Régie de Distribution d'Eau).
 - 3) Renforcer les capacités des institutions nationales et provinciales intervenant dans les secteurs de l'électricité, de l'eau et de l'assainissement.
- Les composantes du projet AGREE sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Composante 1 : Amélioration de la Gouvernance et des performances de la SNEL et de la REGIDESO

Composante 2 : Renforcement des Institutions des secteurs de l'électricité et de l'eau et soutien au développement des deux secteurs

- Composante 3 : Electrification basée sur le secteur privé de villes provinciales sélectionnées
- Composante 4 : Expansion de l'accès à l'électricité et à l'eau basée sur le secteur public
- Composante 5 : Composante d'Intervention d'Urgence Conditionnelle
- De façon générale, la composante 3 encourage l'implication du secteur privé dans la conception, le développement, le financement, la construction, l'exploitation, l'entretien et la maintenance des projets l'électrification, sous les deux approches ci-après :
 - Approche descendante (« Top-Down ») qui, par appels d'offres, met en concurrence en concurrence les investisseurs et opérateurs privés pour le développement de projets d'électrification.
 - Approche ascendante (« Bottom-Up ») ciblant les manifestations spontanées émanant de promoteurs de projets.

- La Sous-Composante 3.2 du Projet AGREE (Electrification par la mise en place des facilités de financements) prévoit l'octroi de subventions suivantes au secteur privé :
 - (i) Les subventions en capital aux promoteurs privés qui, sous l'approche descendante, seront sélectionnés comme concessionnaires au terme d'appel d'offres pour l'électrification des villes de Kabinda (en Province de la Lomami) en cofinancement avec l'Agence Française de Développement, de Kananga (en Province du Kasaï Central et de Mbuji-Mayi (en Province du Kasaï Oriental), objet de la Sous-composante 3.1 du projet. Ces opérateurs bénéficieront de ces subventions en capital pour réduire le coût des leurs capitaux propres et des dettes qu'ils contracteront et rendre l'électricité plus abordable pour les ménages.

En outre, en vue d'atténuer les risques liés à l'insuffisance de la demande d'électricité par rapport à la demande estimée par les études de ces concessionnaires et à l'incertitude sur le recouvrement des revenus escomptés qui pourraient affecter la viabilité des projets des opérateurs privés, une subvention remboursable de 30 millions de dollars US a été obtenue du Fonds Vert pour le Climat (GCF, Green Climate Fund, en anglais. Ce financement compensatoire servira donc à assurer la viabilité des projets attribués à travers les appels d'offres (Viability Gap Funding) et garantira des paiements minimums à l'opérateur pendant une période limitée si le risque se matérialise.

- (ii) Les subventions aux raccordements des ménages sur les réseaux électriques bâties dans les villes de Kabinda, Kananga et Mbuji-Mayi par ces promoteurs des projets en vue entre autres de baisser les coûts de ces raccordements et de les rendre accessibles aux ménages.
- (iii)
- (iv) Les subventions aux raccordements des ménages sur les réseaux électriques à bâti par le concessionnaire déjà recruté pour l'électrification par mini-réseau solaire des villes de Bumba (en province de la Mongala), de Gemena (en province du Sud Ubangi) et d'Isiro (en province du Haut-Uélé) dans le cadre du Programme ESSOR, régi par la Convention d'Assistance Technique portant sur l'amélioration du climat des affaires en RDC conclue en date du 9 septembre 2015 entre la RDC et la Coopération britannique représentée par FCDO (anciennement DFID).

- (v) Les subventions à l'acquisition par les ménages de systèmes solaires (Kits solaires) hors réseau. Ces subventions visent à soutenir les ménages par, soit la réduction du coût d'acquisition des kits solaires durant la période d'exécution du programme RBF, soit par l'allongement de la période de paiement échelonné du coût des kits livrés aux ménages par les entreprises privées impliquées dans la fourniture et la distribution de systèmes solaires hors réseau.
- Les subventions aux raccordements des ménages aux réseaux électriques et à l'acquisition des systèmes solaires individuels (Kits solaires) sont octroyées sous la forme de Financement Basé sur les Résultats (*Results-based Financing, RBF*) ou autre, après certification de ces résultats par un vérificateur indépendant. Elles font partie d'un Fonds multi-donateurs de soutien à l'électrification hors réseau dénommé « Fonds Mwinda » qui sera géré par ANSER dans son volet rural et périurbain et par UCM dans son volet urbain et zones économiques spéciales, avec l'assistance technique d'un gestionnaire de Fonds.

Les modalités de gestion du Fonds Mwinda sont définies dans des manuels d'opérations ayant reçu l'avis de non objection de la Banque.

Afin d'appuyer UCM dans le contrôle de la conformité des travaux de réseaux et dans la vérification de la conformité des résultats aux critères définis dans les manuels et conventions signées, le Gouvernement se propose d'utiliser une partie du financement obtenu de l'IDA pour effectuer des paiements autorisés au titre de contrats relatifs aux services d'un consultant (Firme) de la vérification et de la certification des réalisations des opérateurs bénéficiaires des subventions.

Le Gestionnaire du Fonds Mwinda dirigera la conception opérationnelle, les lignes directrices et le lancement du fonds, en plus de superviser le processus de soumission de propositions. Cela comprend l'évaluation des candidats par rapport aux critères d'éligibilité, la liaison avec les partenaires de développement pour tirer parti des synergies avec leurs programmes, la demande et l'examen des rapports des bénéficiaires, la gestion du processus de passation de contrats et la gestion des subventions et du suivi des performances. Le gestionnaire du Fonds Mwinda préparera également les prévisions de décaissement pour examen, supervisera le décaissement des fonds aux entreprises récompensées après vérification et s'occupera de l'administration générale des subventions.

L'Agence de Vérification Indépendant (AVI) sera engagée par et rendra compte à l'ANSER/Fonds Mwinda et UCM. Cependant, l'AVI collaborera également étroitement avec le gestionnaire de fonds et la plateforme en ligne du fonds (Odyssey) pour établir les paramètres de mesure et décider du processus de collecte de données, y compris le calendrier et les méthodes. Les processus de vérification devraient privilégier ceux qui sont automatiques et basés sur une vérification à distance, et devraient automatiser autant que possible le processus de vérification pour permettre un décaissement automatique. Si la vérification automatique n'est pas possible, des processus supplémentaires pourraient inclure une inspection de documents (tels que des reçus pour les coûts engagés) ou la soumission de données au FM (comme les chiffres de production d'électricité ou les données de vente d'équipements ou de systèmes solaires domestiques), des enquêtes téléphoniques, ou des visites sur site.

2 Objet de la mission

Le Consultant exécutera la mission de vérification de manière indépendante des réclamations et des activités soumises par les bénéficiaires et les candidats sollicitant ou ayant reçu un financement du Fonds Mwinda.

Les contrats au titre de ce fonds détailleront les déclencheurs spécifiques, les mesures de performance, les délais de décaissement et d'autres éléments vérifiables.

L'AVI est chargée de confirmer l'exactitude et l'authenticité des déclarations de vente, des jalons, des résultats obtenus ou d'autres déclencheurs convenus soumis par les bénéficiaires. De plus, un objectif essentiel est d'améliorer l'intégration des systèmes électroniques de vente et de gestion de l'information des entreprises offrant des solutions décentralisées d'énergies renouvelables avec les plates-formes de gestion de données utilisées par le gestionnaire du Fonds Mwinda. Cela inclut de garantir l'intégrité, la sécurité et l'efficacité de l'échange de données pour soutenir la surveillance, la vérification et le reporting précis des résultats du projet.

L'AVI concevra le processus de vérification pour garantir l'intégrité des résultats et minimiser le risque de fraude.

3 Responsabilités et tâches

Pour garantir le succès du programme, un cadre de vérification à plusieurs niveaux est recommandé, en commençant par une évaluation des déclarations des bénéficiaires. Une approche de vérification progressive et basée sur les risques est conseillée pour l'AVI, qui devrait décrire dans ses propositions une stratégie de vérification qui s'aligne sur les meilleures pratiques et offre un équilibre entre coût, précision et fiabilité.

La mission comprend les **principales responsabilités suivantes** :

- 1. Collaboration avec le Fonds Mwinda (Gestionnaire de Fonds et ANSER), UCM et le fournisseur de plateforme numérique (Odyssey) :** Bien que l'AVI relèvera directement d'ANSER/UCM, elle travaillera également en étroite collaboration avec le Gestionnaire de Fonds et Odyssey et pour développer et affiner les mesures permettant de mesurer le succès du projet AGREE, en garantissant que ceux-ci sont alignés sur ces objectifs du Fonds.
- 2. Développement de stratégies de vérification :** Concevoir et proposer des stratégies de vérification complètes qui respectent les meilleures pratiques. Ces stratégies doivent équilibrer efficacement le coût, l'exactitude et la fiabilité tout en étant adaptables aux besoins changeants du fonds.
- 3. Collecte et analyse des données :** La stratégie de collecte et d'analyse des données met l'accent sur l'utilisation de plates-formes en ligne capables de fonctionner à distance pour obtenir des informations détaillées sur l'utilisation, la production, les ventes et les taux de collecte de l'électricité. Cette approche est principalement conçue pour exploiter des données provenant de sources numériques pour une analyse approfondie et précise. Lorsque la collecte de données à distance n'est pas disponible, des méthodes

supplémentaires telles que des enquêtes téléphoniques et l'examen des documents pertinents, notamment les reçus et les contrats, peuvent être envisagées.

4. **Mise en œuvre des processus de vérification** : Exécuter les processus de vérification conformément aux stratégies établies, en priorisant l'analyse des données provenant de plateformes virtuelles fonctionnant à distance comme méthode principale. Cette analyse comprendra l'examen des informations d'origine numérique telles que la production d'électricité, l'activité du réseau, les données de vente des produits et services autorisés et les taux de collecte. Lorsque les données provenant de ces sources ne sont pas disponibles, des méthodes supplémentaires seront utilisées.
5. **Rapports** : Elaborer des rapports détaillés basés sur les résultats des processus de vérification, capturant les évaluations du respect par les bénéficiaires des obligations contractuelles, du respect des indicateurs de performance et de la bonne allocation des fonds décaissés. Le format et la fréquence de ces rapports seront déterminés en accord avec le Fonds Mwinda et ANSER/UCM afin de garantir que les processus de vérification et de décaissement soient efficacement synchronisés. En général, l'AVI soumet les rapports à ANSER/UCM pour approbation, et les rapports sont également partagés avec le Gestionnaire de Fonds qui les commente. L'approbation par ANSER/UCM déclenche les paiements au bénéficiaire par le Fonds Mwinda. Les rapports doivent être soumis selon les lignes directrices et le calendrier convenus.
6. **Recommandations d'amélioration** : Fournir des recommandations concrètes basées sur les résultats de la vérification pour améliorer l'efficacité opérationnelle du fonds, la performance des bénéficiaires et l'efficacité globale du programme de décaissement.
7. **Prévention de la fraude et assurance de l'intégrité** : Elaborer et mettre en œuvre des mesures pour prévenir la fraude et garantir l'intégrité du processus de vérification, préservant ainsi les ressources du fonds et l'efficacité des subventions.

Des tâches supplémentaires :

1. **Rapports d'avancement** : rédiger des rapports d'avancement réguliers avec des recommandations d'amélioration continue.
2. **Préparation des rapports à mi-parcours et d'achèvement** : préparer des rapports complets d'évaluation à mi-parcours et d'achèvement de projet, résumant les conclusions, les impacts et les leçons apprises tout au long du cycle de vie du fonds.
3. **Développement et mise en œuvre de processus de vérification** qui prennent spécifiquement en compte l'alignement des systèmes d'information électroniques des entreprises DRE (mini-réseaux et SHS) avec les exigences de gestion des données du gestionnaire de fonds du Fonds Mwinda et de l'AVI. Cela comprend l'établissement des meilleures pratiques pour l'intégration des données, la garantie de contrôles de conformité complets et l'amélioration des mécanismes de détection des fraudes.

En résumé, la mission comprend les principales responsabilités suivantes :

- Collaboration avec ANSER, UCM, le Gestionnaire du Fonds Mwinda et le fournisseur de plateforme numérique (Odyssey)
- Développement de stratégies de vérification
- Collecte et analyse de données
- Mise en œuvre des processus de vérification
- Soumission de rapports à UCM/ANSER, dans un format et une fréquence à déterminer avec ces derniers
- Recommandations pour l'amélioration des processus de vérification
- Prévention de la fraude et assurance de l'intégrité

En outre, l'AVI est censée fournir des rapports d'avancement réguliers contenant des recommandations d'amélioration continue ; ainsi qu'une préparation de rapport à mi-parcours et d'achèvement résumant les conclusions, les impacts et les leçons apprises tout au long du cycle de vie du projet.

NIVEAUX DE VERIFICATION

Le Fonds Mwinda nécessite une approche à plusieurs niveaux en matière de suivi et d'évaluation. À la base, ce système repose sur la déclaration (auto-déclaration) des bénéficiaires. Il est recommandé que l'agence de vérification indépendant (AVI) commence par une méthode de vérification progressive basée sur les risques. Les soumissionnaires candidats au mandat d'AVI doivent détailler dans leurs propositions une approche d'audit préférée qui s'aligne sur les meilleures pratiques, équilibrant efficacement les coûts, l'exactitude et la fiabilité.

L'AVI déterminera la méthodologie précise des vérifications. Toutefois le tableau ci-dessus fournit des suggestions de niveaux d'audit que l'AVI pourrait mettre en œuvre.

NIVEAU D'AUDIT	NOM	CONDITIONS POUR MISE EN OEUVRE
Niveau d'audit 0	Vérification à distance	Dans la mesure du possible, la vérification sera effectuée au moyen de technologies de contrôle/surveillance à distance, telles que des compteurs intelligents pour les mini-réseaux et des systèmes de paiement à l'utilisation pour les SHS, ou via la consommation de données fournie par les opérateurs de réseaux mobiles pour les appareils numériques.
Niveau d'audit 1	Vérification des documents	Si la vérification à distance n'est pas possible, la vérification sera effectuée par examen documentaire des documents pertinents (par exemple, les reçus de vente ou les contrats clients)
Niveau d'audit 2	Vérification par Téléphone / SMS d'un échantillon	Au besoin, en l'absence de vérification à distance ou de vérification documentaire.
Niveau d'audit 3	Vérification d'un échantillon sur le terrain	A mettre en œuvre si, lors d'un audit de niveau 2, plus de 50 % des numéros de téléphone des clients appelés ne sont pas joignables. (Seuil à négocier avec ANSER/UCM et Fonds Mwinda.)

Niveau d'audit 4	Audit des processus/systèmes du bénéficiaire	A mettre en œuvre si un audit de niveau 3 n'est pas concluant. Cela peut également être exigé pour des nouveaux bénéficiaires si leurs systèmes ne permettent pas la vérification à distance ou la vérification des documents.
Niveau d'audit 5	Audit complet des clients	S'il existe des preuves ou des préoccupations concernant un manque d'intégrité important dans les données de réclamation d'un bénéficiaire.

Les entreprises doivent soumettre chaque formulaire de réclamation, accompagné des pièces justificatives, au Fonds Mwinda en utilisant le format et le système de soumission approuvés qui seront développés conjointement par le Fonds Mwinda et l'AVI. Le Fonds Mwinda peut utiliser une plateforme informatique adaptée pour gérer les appels à propositions et la base de données des ventes clients et des demandes de subventions et décaissements.

CALENDRIER ET DECLENCHEURS DE LA VERIFICATION INDEPENDANTE

Vérification des demandes de subvention : Les demandes de paiement de subventions basées sur les résultats peuvent être soumises par les bénéficiaires selon un calendrier fixé par le Fonds Mwinda (par exemple, sur une base continue ou une fois par mois, etc.), avec un nombre minimum d'unités pour chaque demande qui doit également être réglé par le fonds. L'AVI devra développer des options à partir desquelles les paiements peuvent être déclenchés d'un risque faible à un risque élevé pour le projet.

ETAPES POUR LA VERIFICATION DES SUBVENTIONS CATALYTIQUES

L'agence de vérification indépendante (AVI) est chargée de soutenir l'efficacité des subventions catalytiques en effectuant des évaluations des réalisations d'étapes, en appliquant une approche légère à la vérification tout en garantissant l'intégrité du programme. La portée décrite ici est une proposition concernant les responsabilités de l'AVI ; cependant, le consultant est encouragé à proposer, en coordination avec ANSER, Fonds Mwinda et UCM les méthodes de vérification les plus efficaces et efficientes, permettant une flexibilité et une adaptabilité dans l'approche pour atteindre les objectifs du fonds.

4 Approche méthodologique

Les candidats décriront, chacun dans son offre, l'approche méthodologique envisagée pour la vérification en se basant sur les meilleures pratiques, leur connaissance du secteur et du contexte opérationnel de la mission qui leur sera assignée. En plus des approches décrites ci-dessous, l'AVI est encouragée à proposer des améliorations ou des stratégies alternatives qui reflètent les meilleures pratiques de l'industrie et le contexte opérationnel spécifique. Cela devrait impliquer l'intégration d'une approche basée sur les risques pour améliorer l'efficacité de ces activités.

Cette méthodologie décrira notamment :

- Les modalités de contrôle
- L'organisation du travail
- Le format et le contenu des rapports à valider en ateliers

ACTIVITES DE LA VERIFICATION INDEPENDANTE

L'AVI rendra compte des résultats de la vérification en utilisant des modèles convenus avec le Fonds Mwinda / ANSER et UCM.

Vérification à distance (niveau 0)

Dans la mesure du possible, la vérification doit être basée sur des données collectées à distance. Cela inclurait les données des compteurs intelligents et/ou des onduleurs intelligents des mini-réseaux ; et les données collectées à partir des systèmes d'information (tels que les systèmes de gestion de la relation client ou les systèmes de surveillance des services) des entreprises qui vendent des systèmes solaires domestiques avec paiement à l'utilisation. Les entreprises disposant de produits compatibles GSM dans les zones couvertes par GSM doivent intégrer leurs systèmes API à la plate-forme de vérification. Cela permet de confirmer à distance les connexions des clients, renforçant ainsi la confiance et réduisant potentiellement le besoin de contrôles manuels approfondis. Néanmoins, des informations supplémentaires relatives aux utilisateurs peuvent toujours être requises. Le Fonds Mwinda utilisera Odyssey, ou une plateforme en ligne similaire pour gérer les activités de subvention du fonds, l'AVI devrait donc prévoir de travailler directement avec Odyssey pour la vérification à distance.

- ✓ Délai de vérification prévu : 1 jour à partir du début de la vérification jusqu'à la recommandation de l'AVI pour l'approbation/rejet des réclamations.

Vérification des documents (niveau 1)

Si la vérification à distance n'est pas possible, l'AVI procédera à une évaluation de la documentation disponible, telle que les reçus de vente, les contrats clients, les certificats de mise en service ou d'autres documents liés aux étapes de performance qui déclenchent le paiement d'une subvention.

- ✓ Délai de vérification prévu : 1 semaine à partir du début de la vérification jusqu'à la recommandation de l'AVI pour l'approbation/rejet des réclamations.

Vérification par téléphone/SMS (niveau 2)

Si la vérification à distance et/ou la vérification des documents ne sont pas possibles, le consultant doit appliquer une méthode appropriée pour contacter directement un échantillon de clients, par exemple par appels téléphoniques ou SMS. L'AVI est encouragée à suggérer des méthodes adaptées au contexte, en tenant compte de l'accès des clients aux téléphones et des taux d'alphabétisation.

Pour la vérification par téléphone/SMS, voici les recommandations que le consultant pourrait souhaiter prendre en compte :

- L'AVI déterminera et justifiera une approche de vérification par appel téléphonique ou SMS et la taille de l'échantillon en utilisant des méthodes d'échantillonnage justifiables pertinentes pour les réclamations en question.
- Effectuer des vérifications par téléphone/SMS sur certains utilisateurs identifiés par échantillonnage à partir de la base de données des ventes du bénéficiaire, comme détaillé dans leur rapport de réclamation.

- Lors des vérifications par téléphone/SMS, confirmez les points de données clés tels que :
 - Que la personne identifiée est l'utilisateur réel des produits.
 - Que les coordonnées et la localisation de l'utilisateur sont correctes.
 - Que l'utilisateur a acquis les produits indiqués, y compris le modèle de produit correct revendiqué par le bénéficiaire.
 - Coût total du produit pour l'utilisateur
 - Acompte/dépôt/paiement partiel par l'utilisateur final
 - Durée du crédit et de remboursement (uniquement pour les prêts)
 - Que l'utilisateur soit familier avec les spécifications du produit et ses capacités.
 - Statut de paiement des produits
 - Les entretiens téléphoniques doivent être menés dans une langue que l'utilisateur comprend.
 - Utilisez un questionnaire standardisé pour plus de cohérence, avec tous les résultats rapportés en anglais.
 - Identifiez toutes les divergences ou les domaines nécessitant une enquête plus approfondie lors de la vérification téléphonique pour guider les efforts de vérification ultérieurs sur le terrain.
 - Sur la base de vérifications téléphoniques, l'AVI peut recommander de rejeter certaines réclamations si des divergences sont constatées.
 - Fournir une évaluation du risque de fraude, indiquant si des enquêtes supplémentaires sont justifiées.
- ✓ Délai de vérification prévu : 2 semaines à partir du début de la vérification par téléphone/SMS jusqu'à la recommandation de l'AVI pour l'approbation/rejet des réclamations.

Vérification sur le terrain (niveau 3)

- L'agence de vérification indépendant (AVI) lancera une vérification sur le terrain si moins de 50 % des clients ciblés sont joignables (le seuil exact de déclenchement d'une vérification sur le terrain sera négocié entre l'AVI, le Gestionnaire du Fonds Mwinda et ANSER/UCM). La sélection pour les visites sur le terrain sera éclairée par :
 - Une stratégie d'échantillonnage rigoureusement définie et adaptée à la vérification sur le terrain.
 - Les utilisateurs ont été signalés pour une enquête plus approfondie lors de l'étape de vérification téléphonique.
- Lors des visites sur le terrain, l'AVI interrogera un échantillon de clients pour confirmer directement leur accès à l'énergie via les produits fournis.
 - Les entretiens se dérouleront dans une langue avec laquelle les clients sont à l'aise.
 - Les réponses seront collectées à l'aide d'un ensemble de questions standardisées, intégrant celles utilisées lors des vérifications téléphoniques.
- L'AVI est chargée de documenter les coordonnées géographiques (coordonnées SIG) de chaque foyer visité.
- Une documentation photographique des clients et de leurs produits est requise pour soutenir les efforts de vérification.

Pour toutes les activités de vérification sur le terrain, il est obligatoire d'obtenir le consentement signé des clients, leur accordant l'autorisation de recueillir, d'utiliser et de stocker leurs informations, ainsi que de consentir à l'utilisation de tout matériel photographique capturé au cours du processus.

- ✓ Délai de vérification prévu : 3 semaines à partir du début de la vérification sur le terrain jusqu'à la recommandation de l'AVI pour l'approbation/rejet des réclamations.

Audit des processus/systèmes du bénéficiaire (niveau 4)

Si la vérification sur le terrain entraîne des écarts importants entre les demandes de subvention et les résultats vérifiés par l'AVI, ce dernier procédera alors à un audit des processus et systèmes internes du bénéficiaire afin d'identifier les domaines à améliorer. L'objectif de cet audit est d'aider le bénéficiaire à mettre en place des processus et/ou des systèmes qui augmenteront la vérifiabilité des résultats obtenus par le bénéficiaire. Cet audit peut également être requis pour les nouveaux bénéficiaires dont les produits ou services ne permettent pas une vérification à distance et/ou une vérification des documents.

- ✓ Délai de vérification prévu : 2 semaines à partir du début de l'audit des processus/systèmes jusqu'à la recommandation de l'AVI pour l'approbation/rejet des réclamations.

Audit complet (niveau 5)

Si des incohérences surviennent au cours de l'utilisation des méthodes de vérification mentionnées ci-dessus, l'AVI fera passer le processus à un audit complet. Cet audit approfondi implique un examen approfondi des systèmes de gestion et de tenue de registres du bénéficiaire afin de vérifier la présence d'erreurs de tenue de registres ou d'activités frauduleuses potentielles.

- ✓ Délai de vérification prévu : 3 semaines à partir du début de l'audit complet jusqu'à la recommandation de l'AVI pour l'approbation/rejet de la réclamation.

Intégration d'une approche basée sur les risques :

Pour rendre les activités de vérification plus efficaces, il est proposé que l'AVI mette en œuvre une approche basée sur les risques, en appliquant les efforts de vérification en fonction des profils de risque des bénéficiaires.

5 Documentation et services à fournir par UCM

La documentation et les services à fournir par UCM sont :

- **Documentation**
 - La Term-Sheet du Fonds Mwinda
 - Les directives opérationnelles du fonds, les manuels des fenêtres de financement et annexes
 - Les conventions de subventions conclues avec les opérateurs
 - Les documents relatifs aux sauvegardes environnementale et social

- **Services**

- Facilitations auprès des services de l'administration concernée par la réalisation du projet (ordres de mission nécessaires à la réalisation des missions sur sites, etc.)
- Documentation et formations sur les outils de collecte de données utilisés par le projet

6 Reporting / Livrables attendus

1. REPORTING, MEDIATION ET AJUSTEMENTS PROPOSES

L'agence de vérification indépendant (AVI) est chargée de documenter les résultats et de suggérer des modifications suite aux efforts de vérification.

- (i) Après avoir terminé les tâches de vérification, l'AVI rendra compte de ses conclusions et suggestions à ANSER/Fonds Mwinda et UCM, en fournissant également une copie au Gestionnaire du Fonds Mwinda.
- (ii) L'AVI doit également inclure dans ses rapports des photographies des clients et de leurs produits capturés pendant la phase de vérification sur le terrain, le cas échéant.
- (iii) Sur la base des résultats de la vérification, l'AVI recommandera des ajustements aux demandes d'incitation. Ces ajustements peuvent impliquer une augmentation, une diminution ou l'élimination complète d'éléments ou de catégories spécifiques dans les demandes/réclamations de paiements. Il est du devoir de l'AVI de mettre en évidence les inexactitudes ou les informations manquantes dans les réclamations et de suggérer comment résoudre ces problèmes. Bien que le Fonds Mwinda/ANSER et UCM ne soient pas obligés de suivre les recommandations de l'AVI, ces informations sont cruciales pour prendre des décisions éclairées.
- (iv) L'AVI proposera des seuils spécifiques pour reporter ou arrêter une réclamation, fondés sur une évaluation des risques et tenant compte de l'avancement des activités connexes.
- (v) Une évaluation des risques de fraude potentiels sera fournie par l'AVI, indiquant si un examen plus approfondi est justifié.
- (vi) Pour améliorer l'efficacité du suivi et de la vérification, l'AVI collaborera avec les fournisseurs de la plateforme numérique en ligne pour intégrer de manière transparente ces processus dans les opérations de la plateforme.

2. LIVRABLES CLES POUR L'AGENCE DE VERIFICATION INDEPENDANTE (AVI)

Pour garantir l'intégrité et l'efficacité du processus de vérification du financement basé sur les résultats (FBR) et des autres subventions, une série de produits clés seront fournis par le consultant. Ces livrables sont conçus pour établir un cadre complet pour vérifier les réclamations, évaluer la conformité, détecter la fraude et faciliter les décaissements sur la base des réalisations vérifiées. Ces livrables incluent :

1. **Stratégie et approche de vérification**: ce document fondamental s'appuiera sur les directives opérationnelles du Fonds Mwinda ainsi que sur d'autres documents similaires provenant d'autres projets, afin d'éviter la duplication des efforts. Le rapport fournira des méthodologies, des outils et des stratégies pour effectuer des vérifications, adaptés au contexte de la RDC. Il comprend des détails tels que la taille des échantillons, les méthodologies de contrôles ponctuels et l'élaboration de questionnaires pour les vérifications téléphoniques et sur le terrain. Ce rapport sera préparé en étroite collaboration avec le Gestionnaire du Fonds Mwinda pour garantir l'alignement avec les objectifs et les exigences du fonds, et sera soumis à ANSER/UCM pour examen et approbation, en attendant la non-objection de la Banque mondiale.
2. **Kit de vérification sur le terrain**: une boîte à outils complète équipée de questionnaires standardisés, de protocoles d'entretien et de lignes directrices pour la sélection des sites de vérification et des participants. Il est conçu pour faciliter des évaluations efficaces sur site de la conformité des bénéficiaires et de la réalisation des étapes du projet.
3. **Système de vérification par téléphone/SMS**: Un cadre structuré pour effectuer des vérifications téléphoniques, comprenant une série de questions et de critères prédéfinis. Ce système vise à évaluer efficacement les réclamations et les progrès des bénéficiaires grâce à un engagement direct avec les utilisateurs et les parties prenantes.
4. **Cadre de détection de la fraude**: méthodologies avancées et indicateurs spécifiquement développés pour identifier et évaluer les risques de fraude dans les soumissions de subventions. Cela comprend l'intégration d'outils d'évaluation des risques et de lignes directrices pour mener des enquêtes approfondies si nécessaire.
5. **Tableau de bord de suivi et d'évaluation (S&E) avec suivi des progrès**: une solution de suivi et d'évaluation dynamique en temps réel conçue pour suivre les progrès, la conformité et les réalisations des subventions. Ce tableau de bord comportera également des fonctionnalités d'étiquetage de l'achèvement de la vérification et de suivi des progrès, facilitant ainsi une vue claire du processus de vérification à tout moment.
6. **Module de rapport de vérification**: un module spécialisé pour la compilation, l'analyse et la présentation des résultats de la vérification. Ce module générera des rapports qui serviront à déclencher le processus de décaissement, mettant en évidence la conformité, les réalisations, les écarts ou tout problème identifié lors de la vérification.
7. **Reporting trimestriel**: Rapports réguliers et détaillés à ANSER/UCM, avec copie au Gestionnaire de Fonds, résumant le volume et les résultats des réclamations traitées et des vérifications effectuées. Ces rapports sont cruciaux pour maintenir la transparence et éclairer l'amélioration continue du programme.

Les tableaux suivants détaillent les délais et les responsabilités spécifiques associées aux livrables :

Chronologie des livrables

LIVRABLE	DESCRIPTION	DÉLAI DE LIVRAISON	PHASE DE MISE EN OEUVRE	ÉVALUATION CONTINUE
Stratégie et approche de vérification	Un rapport complet qui comprend des méthodologies personnalisées, des outils de vérification du FBR, des tailles d'échantillonnage, des contrôles ponctuels et des questionnaires. Revu et pré-convenu avec le Fonds Mwinda.	Semaines 4	Semaine 6 pour l'examen de la mise en œuvre	Comme requis
Kit de vérification sur le terrain	Outils et lignes directrices pour l'évaluation sur le terrain, y compris des questionnaires standardisés et des protocoles d'entretien, garantissant une évaluation approfondie de la conformité des bénéficiaires et de la réalisation des étapes clés.	Semaines 4	À partir de la semaine 6	Tout au long du projet
Système de vérification téléphonique	Une approche structurée avec des questions prédéfinies pour évaluer efficacement les réclamations par téléphone, y compris des critères d'évaluation des réponses.	Semaine 4	À partir de la semaine 6	Tout au long du projet
Cadre de détection de la fraude	Méthodologies et indicateurs avancés pour identifier la fraude dans les soumissions de RBF, y compris des outils d'évaluation des risques et des lignes directrices pour des enquêtes plus approfondies.	Semaines 6	N / A	Comme requis
Tableau de bord S&E avec suivi des progrès	Une solution de S&E sur mesure pour le suivi en temps réel des progrès, de la conformité et des réalisations, intégrant un étiquetage d'achèvement de la vérification et un suivi des progrès sur la plateforme en ligne.	Semaines 8	À partir de la semaine 8	Tout au long du projet
Module de rapport de vérification	Un système spécialisé pour compiler, analyser et présenter les résultats de la vérification, produisant des rapports détaillés qui déclenchent les processus de décaissement.	Semaines 6	À partir de la semaine 8	Tout au long du projet

Rapport trimestriel	Rapports réguliers résumant le nombre de réclamations traitées, les activités de vérification terminées et les résultats de chaque réclamation, sur une base trimestrielle.	Première semaine du trimestre suivant	N / A	Trimestriel
----------------------------	---	---------------------------------------	-------	-------------

7 Revue de la qualité des performances

Vérification de la demande de subvention du Fonds Mwinda : Le Gestionnaire de Fonds examinera périodiquement la qualité et la performance des processus, des opérations et des résultats de l'agence de vérification indépendante.

8 Durée de la mission

La durée de la mission est de 30 mois avec possibilité de prolongation en cas de performances satisfaisantes et de disponibilité des fonds.

La mission sera divisée en deux phases ; les deux (2) premiers mois seront sous contrat à forfait et les 28 mois restants seront sous contrat à durée déterminée.

Deux types de contrats attribués à l'Agence de Vérification Indépendante (AVI), qui sont :

1. **Contrat à forfait** : L'AVI sera contracté pour une phase initiale qui sera exécutée dans le cadre d'un contrat à forfait, d'une durée de trois (3) mois, pour s'aligner sur le délai de livraison des livrables susmentionnés. Durant cette période, l'AVI devra réaliser des travaux liés aux livrables établis, et recevra une compensation forfaitaire basée sur l'acceptation de ces livrables. Le temps estimé des experts clés pour la première phase est de 1 mois-personne.
2. **Contrat basé sur le temps/l'effort** : Après avoir terminé avec succès la phase 1, l'AVI procédera à la phase 2 dans le cadre d'un contrat basé sur le temps pour les 27 mois restants. Durant cette phase, la compensation de l'AVI dépendra du niveau d'effort estimé. Cet effort implique une proposition de taux de base pour les heures consacrées à des activités de vérification spécifiques, qui comprennent : **la vérification du financement basé sur les résultats (FBR)** – évaluer l'exactitude et l'intégrité des demandes liées aux décaissements de subventions basées sur les résultats ; et **vérification des subventions catalytiques d'étape** – évaluer la réalisation des jalons définis du projet qui déclenchent le paiement de subventions catalytiques. Le consultant doit proposer un taux horaire et un niveau d'effort estimé en termes de mois-personne pour le contrat basé sur le temps/effort.

9 Profil des cabinets et des experts-clés

9.1 Profil des cabinets

Les cabinets de conseil possédant les qualifications suivantes sont invités à participer à la mission d'agent de vérification indépendant :

1. PROFIL SPÉCIFIQUE DU CABINET :

- Reconnu comme un cabinet d'audit/conseil de premier plan, avec un leadership avéré au sein du secteur.
- Une expérience avérée en comptabilité, audit et finance est essentielle.
- Au moins quinze (15) années d'expérience opérationnelle, indiquant une stabilité et une compréhension approfondie du domaine de l'audit.
- Au moins deux (2) missions similaires au cours des cinq (5) dernières années, financées par la Banque mondiale, seront considérées comme un plus.
- Excellente expertise dans le développement d'outils et de systèmes de veille et dans le suivi de la mise en œuvre de missions similaires dans les secteurs de l'énergie ou du numérique.
- Expérience avérée en matière de politiques anti-corruption robustes et de normes d'intégrité inébranlables dans les processus d'audit.

2. EXPÉRIENCE ÉPROUVÉE :

- Historique de réalisation avec succès de missions à l'image de la complexité et de l'ampleur de cette mission au cours des quinze dernières années.
- Expérience avec des organisations de développement international, en particulier dans le cadre de missions facilitées ou financées par la Banque mondiale, considérée comme un atout.
- Expérience approfondie avérée dans l'alignement des systèmes électroniques de vente et de gestion des entreprises de DRE et de cuisine propre avec les plateformes de gestion de données telles que celles de TDF et IVA. Cela inclut une expérience éprouvée en matière de facilitation d'une intégration transparente des données, d'amélioration de l'exactitude des données et de soutien à l'efficacité des processus de surveillance et de vérification.
- Une expérience de travail sur l'accès à des appareils numériques abordables, notamment les smartphones et les ordinateurs portables, serait considérée comme un atout.

3. CAPACITÉ DE VÉRIFIER LES TRANSACTIONS :

- Expérience confirmée dans la conduite d'exercices de vérification, y compris des évaluations socio-économiques et études sur le terrain.
- Solide expérience en comptabilité, en audit et en finance pour une analyse précise des transactions financières.
- Expérience en évaluations organisationnelles et de projets, y compris examen des systèmes et la vérification des transactions de projets.
- Une preuve d'expérience en comptabilité, en audit et en finance sera essentielle.
- Les rôles antérieurs dans la vérification des transactions de projets seront un avantage.

4. COMPÉTENCES LOGISTIQUES ET LINGUISTIQUES :

- Capacité à déployer si nécessaire des professionnels dans diverses zones rurales, démontrant une capacité logistique et une adaptabilité géographique.
- Personnel maîtrisant le français et, si nécessaire, les langues locales pour assurer une communication efficace et une vérification précise.

5. EXPÉRIENCE DANS LES SECTEURS DE L'ÉCONOMIE RURALE ET DE L'ÉNERGIE :

- Engagement dans l'économie rurale et expérience directe avérée des interventions énergétiques rurales.
- Familiarité avec les fournisseurs de produits ou de services énergétiques, reflétant une compréhension de la dynamique du secteur.

6. COMPÉTENCES TECHNIQUES ET GESTION DES DONNÉES :

- Compétences informatiques exceptionnelles requises pour tout le personnel clé proposé.
- L'expérience et la capacité à déployer un système robuste de collecte et de gestion de données, y compris le suivi SIG pour la documentation des visites sur le terrain d'un déploiement similaire dans le passé, seront essentielles.

7. PARTENARIAT LOCAL :

- Le partenariat avec une entité locale est facultatif, mais non obligatoire, permettant au cabinet de proposer la meilleure approche pour la mission.

9.2 Experts-clés

Le cabinet devra mobiliser une équipe d'experts hautement qualifiés pour assurer la qualité de la mission.

Le personnel-clé du consultant comportera au minimum :

1. CHEF D'ÉQUIPE

- Le chef d'équipe doit être titulaire d'au moins un diplôme d'enseignement supérieur en comptabilité, audit, financement de l'énergie, domaines liés à l'énergie, suivi et évaluation (S&E), ou dans d'autres domaines pertinents pour la mission, posséder au moins dix (10) années d'expérience pertinente et démontrer de solides compétences en leadership nécessaires pour superviser les activités de l'équipe et fournir des rapports clairs et efficaces sur les résultats du projet. Le chef d'équipe gérera le processus de conception et de mise en œuvre de la mission et servira de point de contact principal pour le Fonds Mwinda, ANSER et UCM. De plus, le chef d'équipe doit avoir fait preuve de ses capacités dans des projets impliquant des défis complexes en matière de gestion des données, en particulier dans l'alignement des systèmes électroniques des entreprises de DRE et de cuisine propre avec des plateformes de données tierces. Une expérience liée à la réduction de la fracture numérique dans les communautés rurales serait considérée comme un atout. Cette expérience devrait inclure la supervision de la mise en œuvre de solutions d'intégration de données, la garantie de la sécurité des données et l'optimisation de l'interopérabilité des systèmes.

2. AUDITEURS PRINCIPAUX :

- Deux auditeurs principaux sont requis, chacun étant titulaire d'un diplôme en audit, en comptabilité ou équivalent pertinent et possédant un minimum de cinq (5) années d'expérience dans des activités similaires. Ces auditeurs utiliseront principalement des méthodes de vérification sur place/à distance, en tirant parti des réclamations soumises sur la plateforme en ligne et de l'état du système en direct, le cas échéant. Ils collaboreront également avec l'équipe ressource sur le terrain si nécessaire.
- Les auditeurs principaux doivent avoir une expertise dans l'évaluation de l'alignement des systèmes de gestion des ventes et de l'information des entreprises de DRE et de cuisine propre avec les plates-formes de gestion de données externes, garantissant l'intégrité et la sécurité de l'échange de données et identifiant les opportunités d'amélioration du système.

3. SPÉCIALISTES DE LA VÉRIFICATION SUR LE TERRAIN (POUR MÉMOIRE) :

- Le déploiement de spécialistes de la vérification sur le terrain dépendra de la méthode de vérification choisie et de la nécessité de visites de vérification physique, en particulier dans les zones sans couverture GSM ou lorsque les méthodes de vérification à distance sont insuffisantes. L'entreprise candidate doit proposer l'approche appropriée en fonction de la portée de la mission et du niveau d'effort prévu. De plus, l'équipe doit démontrer une capacité claire à gérer les risques liés au terrain, notamment en matière d'intégrité, et élaborer des plans solides pour atténuer les possibilités de collusion.

Une expérience avérée dans des missions similaires, notamment dans les secteurs de l'énergie au cours des cinq dernières années, sera évaluée avec une note plus élevée pour tous les profils.

10 Logistique du consultant

Chaque cabinet devra disposer de :

- Bureaux
- Moyens logistiques et équipements nécessaires aux déplacements sur site (véhicules, équipements de contrôle, etc.).
- Outils modernes de collecte et d'analyse des données.
- Système de suivi et de reporting conforme aux exigences du projet.

Toute la logistique acquise sur fonds du projet sera remise sans frais à ANSER / UCM à la fin de la mission.

11 Critères de sélection

La sélection du consultant suivra la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) décrite dans le Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs IPF daté de juillet 2016, révisé en novembre 2017, juillet 2018, novembre 2020, septembre 2023 et février 2025.

12 Obligations du consultant

Le consultant sera pleinement responsable de l'exécution des prestations décrites dans les présents termes de référence. Il devra mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne réalisation de sa mission, dans le strict respect des délais et du budget alloués.

À ce titre, il s'engage à :

- Réaliser les prestations pour lesquelles il est mandaté en conformité avec la législation en vigueur et les Directives de la Banque mondiale, en mobilisant un personnel qualifié et compétent.
- Exécuter les services avec toute la diligence, l'efficacité et l'économie nécessaires, conformément aux normes et pratiques professionnelles généralement acceptées, et observer de saines pratiques de gestion et emploiera une technologie appropriée et des équipements, machines, sûrs et efficaces.
- Garantir l'exactitude et la cohérence des données collectées dans le cadre de sa mission et soumettre des rapports conformes aux formats approuvés.
- Contracter les assurances requises couvrant ses activités et son personnel, sans possibilité de recours contre des tiers.
- Signer et respecter un accord de confidentialité l'engageant à ne pas utiliser, divulguer, ni commercialiser les informations obtenues sur les entreprises, leurs clients ou les résultats des tâches effectuées. Il devra également restituer tous les documents confidentiels qui lui auront été confiés à la fin de sa mission.
- Se conformer aux règles d'éthique et éviter tout conflit d'intérêt en s'abstenant de tout lien direct ou indirect avec les entreprises privées participant au projet.

Le Consultant agira toujours, pour toute question relative au présent Contrat ou aux Services, en tant que fidèle conseiller du Client, et soutiendra et sauvegardera à tout moment les intérêts légitimes du Client dans toutes relations avec des tiers.

13 Droits de propriété du client sur les rapports et dossiers

Tous les rapports, données et informations développés, collectés ou obtenus auprès du Client et d'autres Institutions au cours de cet exercice appartiendront au Client. Aucune utilisation ne pourra en être faite sans autorisation écrite préalable du Client.

À la fin des services, le consultant remettra toutes les données, manuels, rapports et informations (y compris la base de données et la documentation associée) au Client et ne les utilisera pas dans toute autre mission sans l'autorisation écrite préalable du Client.